

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE ARES
(Euronext Paris)

Par courrier du 20 novembre 2008, la société civile Assya Participations (1) (101, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 13 novembre 2008, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote et 25% du capital de la société GROUPE ARES et détenir individuellement, 3 699 053 actions GROUPE ARES représentant autant de droits de vote, soit 25,12% du capital et 24,40% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de 3 699 053 actions GROUPE ARES détenues par la société Assya Capital au profit de sa filiale Assya Participations.

Par conséquent, la société anonyme Assya Capital (3) (101, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris) détient indirectement par l'intermédiaire de la société Assya Participations sa participation dans GROUPE ARES, au lieu d'une détention directe préalablement.

La société Assya Participations a précisé détenir, au 13 novembre 2008, 15 555 bons de souscription d'actions (BSA) 2006 donnant droit, par souscription, à 17 732 actions GROUPE ARES et 1 486 432 BSA 2007 donnant droit par souscription à autant d'actions GROUPE ARES.

(1) Détenue à 99,99% par la société anonyme Assya Capital.

(2) Sur la base d'un capital composé de 14 723 732 actions représentant 15 163 101 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Détenue indirectement à hauteur de 32,33% par M. Claude Berda et 26,90% par M. Thierry Leyne.